



EXTENSION DE LA MAISON ... LA COUR ARRIÈRE!

La cour arrière est véritablement un prolongement de la maison, avec ses pièces d'extérieur. C'est le lieu de rassemblement familial le plus fréquenté où il fait bon vivre à l'abri des regards. Il s'agit forcément d'un endroit où l'on aime se sentir tout à fait chez soi.

Votre cour peut devenir un lieu de retraite paisible où il est agréable de relaxer, un endroit pour exercer vos loisirs extérieurs et jardiner, tout comme un lieu pour recevoir et animer de longues soirées entre amis. L'aménagement doit y être planifié en fonction de toutes les activités qui s'y déroulent. Il faut donc y prévoir de l'espace pour cuisiner et recevoir, jouer et se reposer, sans oublier une ou des zones d'utilité.

Une cuisine

Toutes les commodités d'une cuisine intérieure peuvent se retrouver à l'extérieur : évier, réfrigérateur et naturellement le barbecue. Cette zone doit se retrouver le plus près possible d'un accès vers la cuisine. Des plantations en pots de fines herbes et de plantes comestibles ainsi qu'un potager à proximité, agrémenteront les repas.

Une salle à manger

Facile d'accès, cette zone doit être assez grande pour y accueillir tous vos convives et contenir l'ameublement de jardin désiré. Prévoir une structure telle pergola, abri de jardin, auvent qui pourra vous mettre à l'abri du soleil et/ou des moustiques. Et l'automne venu, pourquoi ne pas chauffer cet abri et profiter de repas à l'extérieur, au chaud!

Un séjour

Un peu reculée, cette pièce extérieure se veut un lieu de détente : hamac, chaise longue, balançoire, foyer, jeux d'eau, éclairage paysager, plantes odorantes, tout doit être mis en œuvre afin de créer un espace chaleureux et apaisant.

Régie
du bâtiment

Québec

#RBQ : 8352-651736

Tout droits réservés - Plani-paysage inc.
DESIGNER - PAYSAGISTE

www.planipaysage.com

Tél. : (514) 346-2915
(514) 292-2915

Paysagiste
CERTIFIÉ





Une salle de récréation

La piscine doit occuper la zone de la cour profitant d'un maximum d'ensoleillement. Le spa quant à lui, doit se retrouver près d'un accès intérieur de la maison afin d'en profiter à l'année. Et la zone de jeux des enfants doit être bien visible d'une fenêtre. Une zone de pelouse libre, quant à elle, permettra un espace pour d'autres activités extérieures.

Une zone d'utilité

La zone d'utilité est l'endroit de l'arrière-cour où se trouve la corde à linge, les poubelles et la corde de bois de chauffage. On doit y accéder facilement de la cuisine et de la salle de lavage, et il vaut mieux que cette zone soit quasi invisible du patio et des endroits où l'on exerce d'autres activités de détente. Des zones de rangement peuvent se retrouver sous les terrasses ou naturellement dans un cabanon.

Des plates-bandes de fleurs et d'arbustes, et des arbres accentuent certains aspects du jardin, afin de créer un milieu agréable et chaleureux qui plaît à l'œil autant de l'intérieur de la maison que de l'extérieur.

Mais avant tout, une planification s'impose afin que votre cour réponde à vos besoins, vos goûts et votre budget! Pour vous aider, vous pouvez consulter le complément de cette chronique à la suite, afin d'y retrouver les dimensions pour s'assurer d'un aménagement fonctionnel.

Vous voulez en savoir davantage, il est possible de nous rejoindre via notre site internet au www.planipaysage.com De plus, vous pouvez consulter nos archives sous l'onglet **Chroniques**.

The footer banner has a light brown, textured background. In the center, it reads 'Tout droits réservés - Plani-paysage inc.' in a small, italicized black font, followed by 'DESIGNER - PAYSAGISTE' in a large, bold, red, sans-serif font. Below this, the website 'www.planipaysage.com' is written in a black, sans-serif font, and the phone numbers 'Tél. : (514) 346-2915' and '(514) 292-2915' are listed in a red, sans-serif font. On the left side, there is a logo for 'Régie du bâtiment Québec' with the text '#RBQ : 8352-651736' below it. On the right side, there is a logo for 'Paysagiste CERTIFIÉ' with the text 'APPQ' below it.



Avant de construire votre aménagement paysager, vous devez réfléchir aux dimensions afin d'assurer un aménagement fonctionnel. Voici les dimensions normales ou standard:

<input type="checkbox"/> Allée de circulation :	
▪ Principale :	1.2 m (minimum)
▪ Secondaire :	0.9 m (minimum)
<input type="checkbox"/> Pente d'une circulation piétonnière :	8% (maximum)
<input type="checkbox"/> Pente d'un gazon à entretenir :	25% (maximum)
<input type="checkbox"/> Porte de clôture :	0.9 m (minimum)
<input type="checkbox"/> Marche et contremarche :	Min. 28 cm de profondeur et 10 à 18 cm de hauteur
<input type="checkbox"/> Marche et contremarche :	Sinon 2x contremarche + marche = 65 à 69 cm
<input type="checkbox"/> Patio pour une table et 4 chaises	2.8 m (diamètre minimum)
<input type="checkbox"/> Patio pour une table et 6 chaises	2.8 m x 3.4 m (minimum)
<input type="checkbox"/> Pente de drainage d'un patio	1% maximum
<input type="checkbox"/> Espace pour une chaise longue	1.3 m x 2.0 m (minimum)
<input type="checkbox"/> Trottoir au pourtour de la piscine	0.9 m (minimum)
<input type="checkbox"/> Trottoir derrière plongeon	0.9 m (minimum)
<input type="checkbox"/> Trottoir au pourtour de la piscine avec des chaises longues	2.6 m (minimum)
<input type="checkbox"/> Carré de sable pour enfants	1.2 x 1.2 x .45 min

Tout droits réservés - Plani-paysage inc.
DESIGNER - PAYSAGISTE

Régie
du bâtiment
Québec

#RBQ : 8352-651736

www.planipaysage.com
Tél. : (514) 346-2915
(514) 292-2915

Paysagiste
CERTIFIÉ

APPQ